



# RÉFÉRENTIEL DE FORMATION SECOURISME SPÉCIFIQUE À LA PÊCHE SPORTIVE EN APNÉE (FSSPSA)

## 1 – Généralités

Il est instauré au sein de la Fédération Française de Pêche Sportive en Apnée une formation dénommée Formation Secourisme Spécifique à la Pêche Sportive en Apnée (F2SPSA).

Cette formation a pour but de donner aux pratiquants un complément de formation secourisme adapté à la discipline pêche sous-marine incluant la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec oxygénothérapie et les techniques de repêchage sauvetage, gestion du groupe et spécificité des secours en mer. Le FSSPSA est exigé pour toute inscription à une formation d'encadrant.

Cette formation d'une durée de 8 heures comporte trois unités d'enseignement :

- l'accidentologie en pêche sous-marine, prévention et gestes de 1<sup>er</sup> secours avec matériel (4h)
- sauvetage en surface, sauvetage à 10m, alerte, organisation des secours (4 h)

La priorité doit être donnée aux exercices pratiques, en particulier en mer ou en piscine, par les démonstrations des gestes de secourisme et de sauvetage d'un pêcheur sous-marin ou d'un nageur

## 2 - Conditions de candidature

- titulaire d'une licence FFPSA en cours de validité,
- être âgé d'au moins 16 ans à la date de l'examen (et présenter une autorisation parentale),
- remplir un dossier d'inscription

NB : le modèle de dossier d'inscription à formation FSSPSA est donné en annexe 1.

## 3 – contenu de la formation

La formation aborde tout d'abord la révision des points suivants, extraits du manuel « recommandations relatives à l'enseignement PSC1 », en se limitant au cas de l'adulte, et en l'adaptant au cas particulier du chasseur en combinaison à bord d'un bateau ou sur la plage :

- les plaies
- hémorragie externe : Compressions locales, Pansements Israéliens, Garrots tourniquets
- perte de connaissance : position latérale de sécurité, libération des voies aériennes
- arrêt cardiaque : compressions thoraciques, insufflations
- Utilisation et présentation du défibrillateur (Défibrillateur semi automatique ou automatique)

La formation est ensuite complétée en abordant les gestes d'urgence vitale et gestes de soin suivants, extraits des fiches techniques du manuel « recommandations relatives aux premiers secours » :

- PR 06 C 01 : crampe
- PR 06 I 01 : insolation
- PR 06 H 01 : hyperthermie
- PR 06 H 02 : hypothermie
- PR 06 N 01 : noyade
- PR 06 P 02 : piqûres ou morsures
- FT 04 A 01 : administration d'oxygène par insufflation
- FT 04 G 01 : garrot
- FT 04 V 02 : ventilation artificielle par un insufflateur manuel
- FT 05 A 01 : administration d'oxygène par inhalation
- FT 05 U 01 : utilisation d'une bouteille d'oxygène
- Gestion de l'accidentologie spécifique apnée (PCM, Syncope, Taravana) et utilisation du plan de secours et des fiches normées code du sport A322-78.

Le détail de ces apprentissages peut être consulté en téléchargeant les manuels « recommandations relatives à l'enseignement PSC1 » et « recommandations relatives aux premiers secours » sur le site du ministère chargé de la sécurité civile à l'adresse suivante :

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

#### 4 – Formateurs

La FFPSA ne dispose d'aucun agrément en matière de secourisme. Il doit donc être fait appel à des formateurs diplômés par des organismes habilités ou des associations agréées par le ministère chargé de la sécurité civile, et à jour de leur formation continue.

La Commission nationale de formation, Les ligues et comités ont en charge le recrutement de ces formateurs.

Conditions à remplir pour être formateur :

- Etre titulaire d'un des diplômes suivants : brevet national de moniteur premiers secours (BNMPS), ou certificat de compétence de formateur aux premiers secours, Formateur PSC /PSE1 - 2
- Etre titulaire du MF1 FFPSA + titulaire d'un PSE1/2 ou posséder la compétence Antéor d'une autre fédération
- Etre titulaire et à jour de formation continue d'une des unités d'enseignement suivantes : pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 (PAE1), ou pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours. En avoir fait la demande auprès de la commission formation (voir formalités ci-dessous).

Formalités de recrutement d'un formateur FSSPSA :

La commission formation, le président de ligue ou comité :

- Fait remplir et signer par le candidat une demande d'inscription à la liste des formateurs FSSPSA selon le modèle fourni en annexe 2,
- Signe lui-même cette demande,

- Demande au candidat les copies de ses diplômes, unités d'enseignement et attestations de formation continue cités précédemment, une copie de carte d'identité ou passeport, et une copie d'un extrait N°3 de casier judiciaire.
- Scanne la demande et l'ensemble des diplômes fournis,
- Envoie par mail au responsable de la commission formation et au secrétariat national l'ensemble du dossier scanné,

#### Rôle des instances dirigeantes :

Le secrétariat national garde l'ensemble du dossier scanné en archive.

La commission formation met à jour la liste des formateurs en attribuant un numéro (chronologique) de diplôme.

Elle confirme par mail aux intéressés leur inscription sur la liste des formateurs FSSPSA, et leur donne leur numéro de diplôme.

#### 5 – Organisation de la formation

- Au niveau ligue, ou club après accord de la ligue. Dans ce second cas, la ligue garde sa qualité de ligue organisatrice. Elle ne fait que déléguer l'organisation au club.
- Sous la responsabilité technique d'un formateur désigné par la fédération ou la ligue pris dans la liste détenue par la commission formation.

#### Avant la formation, le formateur :

- Collecte et vérifie les dossiers d'inscription et pièces constitutives de chaque candidat. Ce dossier doit être conforme au modèle donné en annexe 1.
- Prépare le bordereau de fin de formation selon le modèle fourni en annexe 3,
- Se charge, en coordination avec le formateur, de l'organisation matérielle de la formation (salle, matériel oxygénothérapie, mannequin de réanimation, DAE d'instruction ...)
- Le nombre de candidats ne peut excéder 8 par session en mer sauf si un second formateur est disponible, portant le nombre de candidats à 16 (limitation à l'appréciation du formateur pour les sessions à terre)
- La formation terminée, le formateur remplit et signe le bordereau de fin de formation, ce bordereau sera transmis au secrétariat national
- Le formateur rassemble les dossiers d'inscription accompagnés des pièces constitutives et le bordereau de fin de formation, qu'il archivera, celui ci pourra être consulté sur demande de la commission formation ou du secrétariat national
- Le secrétariat national établit les diplômes après feu vert du président de la commission formation. Il scanne les diplômes pour archivage. Il envoie les diplômes aux présidents de club ou auprès du formateur des personnes formées. La numérotation des diplômes est nationale. Elle se fait dans l'ordre chronologique.

## 6 – Exigibilité

Le diplôme FSSPSA est exigé pour tout candidat à une formation IP, MF1 ou MF2, et les titulaires du PSA 2 et PSA3.

– En sont exemptés les titulaires de l'un des diplômes suivants :

PSE1, PSE2, CFAPSE, AFCPSAM, mention ranimation, RIFA PSM, apnée, ou plongée, AFGSU 2.

## 7 – Les échecs

– Le candidat n'étant pas jugé au niveau par le formateur est ajourné.

– Il doit repasser les modules nécessaires.

– Le formateur fait un débriefing et explique sur quels points les efforts doivent porter.

## 8 – maintien de compétence

Il appartient au chasseur de maintenir son niveau de compétence en continuant une autoformation (lecture régulière des recommandations relatives aux premiers secours), tout en mettant en pratique ses savoirs sur le terrain, pour obtenir une certaine expérience. En effet, la formation initiale reçue doit être entretenue et exercée.

Ainsi, la FFPSA conseille à tous les titulaires de la compétence FSSPSA de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

A ce titre, une réactualisation des connaissances devrait être effectuée aussi souvent que nécessaire.

## GLOSSAIRE :

– AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (ancien diplôme d'état

– ministère de l'intérieur)

– AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (diplôme du ministère de la santé)

– BNS : Brevet National de Secourisme (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

– CFAPSE : Certificat de Formation aux Premiers Secours en Equipe (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

– FSSPSA : Formation Secourisme Spécifique à la Pêche Sportive en Apnée (diplôme FNPSA)

– PSC1 : Premiers Secours Civiques niveau 1 (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

– PSE 1 : Premiers Secours en Equipe (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

– RIFA : Réactions Interventions Face à un Accident (diplôme FFESSM)

– SST : Sauveteur Secouriste du Travail (diplôme du ministère du travail)

ANNEXE 1 : MODELE DE DOSSIER D'INSCRIPTION A FORMATION FSSPSA



NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Adresse :

Téléphones :

Mail :

Club d'appartenance :

N° licence :

Date :

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

1 - photocopie de carte d'identité ou passeport

2 - photocopie de licence FNPSA en cours de validité

3 - photocopie du diplôme PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1

ANNEXE 2 : MODELE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES FORMATEURS FSSPSA



NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance:

Adresse :

Téléphones :

Mail :

Club d'appartenance (éventuellement) :

N° licence (éventuellement) :

Titulaire des diplômes de secourisme, certificats de compétence et attestations de formation continue suivants :

-  
-  
-

Je demande à être inscrit sur la liste des formateurs FSSPSA.

Date :

Président de Ligue :

Signature :

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

1 - photocopie de carte d'identité ou passeport

2 - extrait N°3 de casier judiciaire

3 - photocopie des diplômes de secourisme, certificats de compétence et attestations de formation continue.

